

Bachelier en construction Option : génie civil

| |
|---|
| HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| 3B MESURAGE TOPOGRAPHIQUE 5 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | TECG3B59COG | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XICO3590 | | |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1 |
| Crédits ECTS | 2 C | Volume horaire | 24 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Olivier MOULIN (olivier.moulin@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 20 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette Unité de Formation a pour but de mettre en pratique les notions théoriques acquises au niveau topographique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Élaborer une méthodologie de travail
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 5 **Utiliser les notions techniques spécifiques à la construction et aux activités y afférentes**

- 5.3 Réaliser des études topographiques ou les exploiter en vue de recueillir des données pour la réalisation de projets ou d'assurer leur implantation.

Acquis d'apprentissage visés

Etre capable :

- D'analyser une situation d'implantation et de définir les intervenants nécessaires en fonction de leurs compétences.
- De réaliser tous les travaux d'implantation et de contrôle entrant dans le rôle du conducteur de chantier.
- D'expliquer la démarche à suivre en cas de situation simple.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TECG3B59COGA Laboratoire de topographie 24 h / 2 C

Contenu

Analyse d'une situation en vue de préparer l'implantation. Utilisation du niveau de chantier pour le report et le contrôle de niveau. Utilisation du théodolite pour le rapport d'axe. Utilisation du théodolite pour le contrôle de verticalité. Implantations et tracés divers.

Démarches d'apprentissage

Mise en situation pratique par groupe avec désignation d'un responsable de groupe. Manipulation des instruments et réalisation des implantations.

Vu l'aspect laboratoire, le mode est en présentiel.

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus du cours de topographie

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation est divisée en deux parties distinctes :

- une évaluation continue lors des séances et
- un examen pratique final, en mode présentiel, certifiant la capacité d'utiliser un théodolite (mise en station + implantation).

L'évaluation continue lors des séances reprend : l'analyse et l'exécution de la manipulation et la rédaction d'un rapport.

La présence aux laboratoires est obligatoire.

Toute absence injustifiée entraîne un zéro pour la séance concernée. En cas d'absences injustifiées pour un total de 50% des séances ou plus, l'étudiant se verra attribuer une cote finale de zéro pour la partie évaluation continue.

Une cote inférieure à 8/20 lors de l'examen pratique entraînera l'échec global de l'activité d'apprentissage

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|---|-----------|----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Evc | 60 | | | Evc | 60 |
| Période d'évaluation | Exp | 40 | | | Exp | 40 |

Evc = Évaluation continue, Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

La partie 'laboratoire' de cette AA est non récupérable. La cote de production journalière est reportée automatiquement en septembre.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).